



## COMMUNIQUE

### **L'ÉLEPHANT HAMED EN DEHORS DES LIMITES DU N'ZI RIVER LODGE**

**La présence de l'éléphant Hamed est de plus en plus remarquée dans les localités du département de Dabakala, mettant à mal la quiétude des populations de ces localités.**

Transféré de Guitry au N'Zi River Lodge le 11 septembre 2020, l'éléphant Hamed effectue depuis quelques semaines, des déplacements dans le département de Dabakala, précisément dans la Sous-Préfecture de Satama-Sokoura, où il commet fréquemment des dégâts sur les cultures, les greniers et les engins motorisés. Il y a eu un cas de blessure occasionnée sur une personne au cours de sa fuite suite à la rencontre du pachyderme.

Le Ministère des Eaux et Forêts et les responsables du N'Zi River Lodge, avec l'appui des autorités préfectorales s'attellent à la résolution définitive de cette situation en aménageant un espace approprié à Hamed au sein du N'Zi River Lodge.

Afin de réduire les risques de rencontres accidentelles avec l'éléphant, le Préfet de Dabakala, a pris un arrêté portant temporairement fermeture de la voie reliant les villages de Balanzié et de Gbaméledougou, longue de treize (13) kilomètres, à la circulation des véhicules à moteur.

**Face à cette situation, le Ministère des Eaux et Forêts appelle les populations à garder leur calme et les invite à suivre à la lettre les instructions du Préfet et les recommandations des agents des Eaux et Forêts.**

Fait Abidjan le 07 juin 2021,

**P/Le Ministre et par délégation**

**Le Directeur de cabinet**

**Didier Lohoury GBOGOU**